

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2021-8-2-2

Séance du lundi 20 septembre
2021

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS DE PROXIMITÉ SPÉCIAL ETAT D'URGENCE SANITAIRE SIXIÈME PROGRAMMATION DE LA CAMPAGNE 2020

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, BURGER Etienne, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, FUCHS Bruno, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HOULNE Monique, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KLINKERT Brigitte, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

DIETRICH Martine donne procuration à DOLLINGER Isabelle
DREXLER Sabine donne procuration à JANDER Nicolas
ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle
HEMEDINGER Yves donne procuration à STRAUMANN Eric
HOERLE Jean-Louis donne procuration à DILIGENT Danielle
ISSELE Christelle donne procuration à LORENTZ Michel
MEYER Philippe donne procuration à JEANPERT Chantal
SCHMIDIGER Pascale donne procuration à ZELLER Thomas
SCHULTZ Denis donne procuration à MULLER-BRONN Laurence
SUBLON Yves donne procuration à DREYFUS Elisabeth
VOGT Pierre donne procuration à VALLAT Marie-France

ABSENTS :

MAURER Jean-Philippe
RUCH Valérie
STRAUMANN Eric
VETTER Jean-Philippe

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la Loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-6-0-4 du 1^{er} juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-3-1-1 du 15 février 2021 relative à la Politique de l'aménagement, de l'ingénierie et de l'action territorialisée,
- VU la délibération du Conseil départemental du Haut-Rhin n° CD-2020-2-12-3 du 24 avril 2020 portant premières mesures d'urgence dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de COVID-19 et ses conséquences,
- VU la délibération du Conseil départemental du Haut-Rhin n° CD-2020-2-12-4 du 24 avril 2020 portant adaptation des politiques et aides départementales dans le cadre de l'épidémie de COVID-19 et de la gestion de ses conséquences,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental du Haut-Rhin n° CP 2020-5-12-1 du 5 mai 2020 portant plan de soutien dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de COVID-19 et ses conséquences,
- VU l'avis favorable de la Commission Patrimoine Immobilier, Actions et Territoires du Département du Haut-Rhin réunie le 27 novembre 2020,
- VU l'avis favorable des commissions : 15^e Commission Dynamiques économiques, touristique, agricole, emploi et transitions énergétiques et climatiques 12^e Commission Dynamiques économiques, touristique, agricole, emploi et transitions énergétiques et climatiques en date du 8 septembre 2021, 13^e Commission Dynamiques économiques, touristique, agricole, emploi et transitions énergétiques et climatiques
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU les dispositions du règlement de la Politique de Développement Territorial applicables au Fonds de soutien aux projets de proximité « spécial état d'urgence sanitaire »,
- VU les justificatifs fournis par les porteurs de projets portant démarrage effectif des opérations présentées,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la sixième programmation au titre de la campagne 2020 de 12 projets relevant de la Politique de Développement Territorial Fonds de soutien aux projets de proximité « spécial état d'urgence sanitaire », conformément à la liste jointe en annexe à la présente délibération,

- Accorde les subventions d'investissement afférentes pour un montant total de 406 908 €, telles que détaillées dans les listes jointes en annexe à la présente délibération,
- Prend acte du fait que les attributions précitées donneront lieu, pour quatre d'entre elles, à la signature de conventions de financement avec les bénéficiaires concernés sur la base de la convention-type adoptée par la Commission permanente du 26 mars 2021, en y apportant, le cas échéant, toute adaptation mineure qui s'avèrerait nécessaire,
- Décide, en application du règlement attaché à la politique précitée, et par dérogation au règlement budgétaire et financier, eu égard aux objectifs poursuivis et aux spécificités des projets soutenus, que chaque subvention d'investissement fera l'objet d'un versement initial de 50% de son montant. Le solde sera versé à l'achèvement des opérations, sur présentation des justificatifs nécessaires. Les imputations budgétaires correspondantes, qui relèvent du programme 063 Opération 015, sont détaillées dans les listes jointes à la présente délibération.

Le Président



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité